



Embauche en fonction publique avec un casier judiciaire b2

Par **Me97291**, le **18/10/2012 à 20:52**

Bonjour,
Je suis assé embêtée, je suis nouvelle diplômée en tant qu'infirmière. Je fais une demande dans un service de l'assistance publique; je devais commencé le 15 octobre mais voila qu'ils ont suspendu la date de commencement. Ils m'ont dit qu'il y avait sur mon casier judiciaire Numero 2 "conduite sans permis et sans assurance", (erreur que je regrette mais que j'assume complètement j'ai payé mon amende et j'ai fait tout ce qu'il fallait que je fasse par rapport à ça) Ils vont prendre une décision pour savoir si je vais travailler pour eux ou pas. J'ai rendez vous lundi, mais je suis tellement stressé ! Pensez vous qu'ils vont pas vouloir que je travaille ?? Je me dis ça n'a rien avoir avec ma profession ! Combien de temps après la condamnation je peux faire une demande d'effacement du B2 ?
merci

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012 à 08:34**

Bonjour
En aucun cas les mentions portées au bulletin n° 2 de votre casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions d'infirmier. En conséquence votre recrutement ne saurait être refusé du fait de cette condamnation. Vous pouvez aussi saisir le tribunal correctionnel au vu de votre profession pour demander l'effacement de cette condamnation de votre casier judiciaire.
Restant à votre disposition

Par **Me97291**, le **19/10/2012 à 21:13**

ah Merci ca me rassure !